

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE DE
LA MOTTE-EN-BAUGES
73340

TEL/FAX 0479633771
mairie.lamotteenbauges@gmail.com



MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN BROUYEUR AUX HABITANTS

Pour un prêt de Ville à Utilisateur :

La mise à disposition s'effectue à la ½ journée :
du lundi au jeudi à 8 h ou 13 h et le vendredi à 8 h ou 11 h 30

L'utilisateur doit procéder aux démarches administratives avec le secrétariat de mairie :

- jours de réservation en fonction du planning de mise à disposition sur la commune
- signature de la convention de mise à disposition
- dépôt de l'attestation d'assurance (RC et Dommages), du chèque de caution de 1000 € et de la copie de la carte d'identité.

L'utilisateur vient retirer ou rendre le broyeur dans les locaux techniques de la commune **du lundi au jeudi à 8 h ou 13 h et le vendredi à 8 h ou 11 h 30**. Il doit avoir un véhicule équipé d'une boule d'attelage pour tracter le broyeur

L'agent technique complète l'état des lieux contradictoire Utilisateur/Ville lors de la mise à disposition et lors de la restitution. Ce document est signé par l'agent technique et l'utilisateur et remis au secrétariat de mairie.

Informations pratiques :

- Matériel pris dans les locaux techniques de la commune du lundi au jeudi à 8 h ou 13 h et le vendredi à 8 h ou 11 h 30
- Nécessité d'avoir un véhicule équipé d'une boule d'attelage
- Guide utilisateur fourni
- Matériel remis avec plein réservoir d'essence et à rendre avec plein réservoir d'essence
- En cas de panne ou de dysfonctionnement prévenir immédiatement la commune.